

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie

Ouverture de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de 1000mercis

- Ouverture de l'Offre : du 26 mai au 16 juin (inclus)
- Une Offre au prix de 30€ par action, recommandée par le Conseil d'administration et dont le prix a été déclaré équitable par l'expert indépendant

Paris, le 26 mai 2022. La société Positive YmpacT ainsi que Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier, fondateurs de la société 1000mercis (Paris: ALMIL), annoncent aujourd'hui que l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de 1000mercis sera ouverte du 26 mai au 16 juin 2022, inclusivement.

Offre déclarée conforme par l'AMF

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a déclaré l'Offre conforme le 24 mai 2022, et a le même jour apposé son visa sur la note d'information de Positive YmpacT et sur la note en réponse de 1000mercis. Les documents détaillant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Positive YmpacT et de 1000mercis ont été déposés auprès de l'AMF le 24 mai 2022 et diffusés le 24 mai 2022 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Prix d'Offre déclaré équitable par le cabinet A2EF, en qualité d'expert indépendant, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire

Le Conseil d'administration de 1000mercis, réuni le 4 mai 2022, a rendu son avis motivé sur l'Offre et déclaré que celle-ci était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés. Cet avis motivé a été rendu sur recommandation du comité ad hoc majoritairement composé de membres du Conseil indépendants et après avoir pris connaissance du rapport du cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, expert indépendant chargé de se prononcer sur les conditions financières de l'Offre. Il est précisé que les fondateurs, par ailleurs membres du conseil d'administration de 1000mercis, n'ont pas pris part au vote relatif à l'avis motivé du Conseil d'administration.

Dans son rapport, l'expert indépendant a indiqué que l'Offre représentait:

- une prime de 28,2% sur le cours coté avant l'annonce (16 mars 2022) ;
- des primes comprises entre 34,5% et 37,6% sur les cours moyens pondérés par les volumes sur 20 et 60 jours à la date d'annonce de l'Offre ;
- une prime comprise entre 2,4% et 9,4% par rapport à la valeur issue d'une analyse des flux futurs actualisés (DCF) de 1000mercis ; et
- des primes comprises entre 13,2% et 19% sur les valeurs obtenues par application de méthodes analogues (sociétés cotées et transactions comparables).

En outre, l'expert indépendant a souligné qu'un actionnaire minoritaire significatif, Trilom SARL, a déjà cédé sa participation de 3,8% au capital de la Société, à Positive YmpacT, le 18 mars 2022 au prix de 30 euros par action.

Le rapport complet de l'expert indépendant est à la disposition de tous les actionnaires dans la note en réponse de 1000mercis disponible sur le site de 1000mercis ([lien](#)) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Yseulys Costes a déclaré : « *A travers cette offre nous offrons aux actionnaires l'opportunité d'obtenir une liquidité immédiate à une valeur attractive et nous espérons entamer un nouveau chapitre pour 1000mercis sur un chemin de croissance soutenable et de partage de valeur au profit des équipes.* »

Au 20 mai 2022, Yseulys Costes et Thibaut Munier détenaient au travers de Positive Ympact 60,23% du capital et 58,85% des droits de vote de la société 1000mercis.

Les fondateurs et Positive YmpacT ont l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions qu'ils ne détiennent pas (à l'exception des actions auto-détenues) si à l'issue de l'Offre les conditions réglementaires à sa mise en œuvre sont réunies. Le retrait obligatoire se ferait moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Les actionnaires peuvent retrouver la note d'information et les autres informations diffusées par Positive Ympact en relation avec l'Offre sur le site internet dédié ([lien](#)).

Contact presse : Image 7

Anne Méaux

Anne-France Malrieu

01 53 70 74 84

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les fondateurs et la société Positive YmpacT déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.